

Niveaux attendus en fin de cycle:

	LVA (1 ^{ère} langue vivante)	LVB (2 ^{ème} langue vivante)	LVC (3 ^{ème} langue vivante)	Enseignement de spécialité
Cycle Terminal	B2	B1	A2 > B1	B2 > C1

A1 : niveau introductif / A2 : niveau intermédiaire (usuel) / B1 : niveau seuil (début d'autonomie) / B2 : niveau avancé ou indépendant / C1 : utilisateur expérimenté niveau autonome

NB : les appellations LV1 et LV2 n'existent plus. Dans les deux langues choisies les épreuves sont les mêmes et ont le même coefficient, seuls les attendus sont différents. Le niveau visé sera plus élevé en LVA qu'en LVB (voir tableau)

L'évaluation en langues vivantes comptant pour le baccalauréat commencera dès la classe de première sur la base des notes du contrôle continu.

- Classe de Première

Tronc commun : coefficient 3 LVA et coefficient 3 LVB

Enseignement de spécialité (LLCE AMC) : coefficient 8 si la spécialité est abandonnée en fin de première (sur la base du contrôle continu : pas d'épreuve spécifique)

Axes en 1ere et Terminale : Identités et échanges : Espace privé et espace public ; Art et pouvoir; Citoyenneté et mondes virtuels; Fictions et réalités ; Innovations scientifiques et responsabilité ; Diversité et inclusion ; Territoire et mémoire

- Classe de Terminale

Tronc commun : coefficient 3 LVA et coefficient 3 LVB
Enseignement de spécialité (LLCE AMC) : coefficient 16 (épreuve terminale)

L'évaluation en LV se fait en contrôle continu.
L'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité se fera en juin 2024 (et non plus au mois de mars).
L'assiduité au 3^e trimestre est donc essentielle.

RAPPELS : l'assiduité pendant l'année et la présence aux évaluations du contrôle continu sont essentielles. Les élèves ayant été absents aux évaluations devront les rattraper, et pourront, si leur moyenne du trimestre n'est pas représentative, être convoqués pour une épreuve de rattrapage dont la note constituera la moyenne.

